

Centre International de Recherche sur le Verre et les Arts plastiques

Appel à projet pour résidence de recherche en 2019 / Designer

Centre d'art contemporain implanté en plein centre de Marseille, le Cirva est un lieu de recherche, de développement et de production doté d'équipements performants pour le travail du verre, permettant la création d'œuvres uniques ou en petites séries. Créé en 1983, il accueille les artistes et les designers désireux de travailler le matériau verre pour des projets innovants.

En lançant cet appel à projet, le Cirva accentue son rôle de centre d'art, de recherche et de production dédié à la création contemporaine internationale. Il contribue ainsi à soutenir les designers dans toutes les phases de leur travail, de la conception du projet à la diffusion.

◆ Le Cirva propose une résidence de recherche et de production pour un designer sur la base d'une intention de projet formulée par écrit.

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants qui doivent être fournis - sous forme numérique uniquement - lors de la candidature :

→ Un dossier sur le travail général du designer comportant des visuels des projets ou réalisations, des visuels des expositions et les textes existants sur le travail.

→ Une intention de projet fondée sur le matériau verre mais pouvant impliquer également d'autres éléments ou matériaux.

N.B. : chacun de ces documents participe à l'appréciation du dossier pour la sélection.

◆ Équipe technique :

Pour la réalisation de ses recherches et la production, le designer travaille avec une équipe de quatre verriers et une coordonnatrice d'atelier.

◆ Modalités d'accord avec le Cirva sur la production :

Le designer s'engage à donner pour la collection du Cirva un exemplaire et/ou le prototype de chacune des pièces réalisées au Cirva et validées.

Dans l'éventualité d'une édition ou coédition en série limitée, les modalités de production sont discutées au cas par cas entre le designer et le Cirva.

Cette résidence comporte également la possibilité de réfléchir avec le Cirva à l'édition limitée d'un petit objet multiple, édité directement par le Cirva.

◆ Autour de la résidence :

Le designer peut être invité à présenter son travail dans le cadre de rencontres et de visites avec le public, organisées par le Cirva, et dont les modalités sont établies en concertation.

♦ **Conditions d'accueil :**

- La durée du séjour est à déterminer en fonction du projet et des contingences liées aux phases de recherche.
- La résidence se déroule en plusieurs séjours fixés en fonction du projet et du planning de l'atelier.
- Hébergement : mise à disposition d'un studio privatif sur le site du Cirva.
- Frais de déplacement pris en charge par le Cirva : aller-retour à partir du domicile sur présentation de factures pour chacune des périodes de résidence.
- Coûts de la matière première (verre uniquement) pris en charge par le Cirva.
- Frais de nourriture à la charge du designer.

♦ **Date limite de dépôt des projets : 31 octobre 2018**

ATTENTION ! Merci d'envoyer vos dossiers **PAR MAIL UNIQUEMENT**, à l'adresse suivante : residence@cirva.fr

L'examen des candidatures se déroulera durant le mois de novembre et la décision sera rendue fin novembre/début décembre.

Périodes de résidence à déterminer avec le designer sélectionné, à partir de janvier 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'envoyer un mail à l'adresse : residence@cirva.fr